

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juin 2014

Président : CROS Claude
Secrétaire : DEKESTER HOLMIERE Pascale

Présents : CROS Claude
DEKESTER HOLMIERE Pascale
PONCET Bernard
CROS Nicolas
RAGA Sylvie
GRIMSTONE Martine

Procuration : BOSQUER Maryse à CROS Claude

Convocation du 12 Juin 2014
Début de séance : 21 heures 00

1- Elections sénatoriales : vote du délégué titulaire et des délégués suppléants

Est élu délégué titulaire : Mr Claude CROS ;
Sont élus délégués suppléants : Mme DEKESTER HOLMIERE Pascale, Mme RAGA Sylvie,
Mr PONCET Bernard.

2- Travaux de mise en accessibilité de la mairie : devis modificatifs

Suite à des rectifications de niveaux qui ont occasionné des sur profondeurs de terrassement, renforcement du mur mitoyen de Mr Fernandez et des surfaces de béton supplémentaires, l'entreprise Sabayrou Construction Rénovation a présenté un avenant de travaux n°1 d'un montant de 2 621.08 euros HT.

Pour les mêmes raisons, le garde-corps initialement prévu de 12 ml doit être augmenté de 6.40 ml. L'entreprise Castellano a présenté un devis supplémentaire de 1 561.60 euros HT.
Le conseil municipal valide à l'unanimité les avenants présentés.

3- Travaux mur de la cour de l'ancienne école

Le conseil municipal décide que les travaux ne seront pas faits pour le moment.

4- Parcours de santé : choix des agrés

Auprès de la CAMIF : poutre d'équilibre, saut de grenouille, abdominaux, échelle de suspension, barres fixes.

Auprès d'IDEO : barres parallèles.

Montant total d'environ 2 714 euros HT

5- Questions diverses

- Modification des statuts du Syndicat du Verdouable : le conseil municipal approuve les modifications de statuts sur les articles « siège du syndicat » et « composition du bureau »
- Réforme territoriale : le conseil municipal approuve la position prise par le Président du Conseil Général, Mr Viola, dans sa tribune du 06 juin 2014.
- Dématérialisation comptable : le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de dématérialisation entre la commune, le comptable et la Chambre Régionale des Comptes pour la transmission des données comptables.

- Parc à chevaux : Mr Berger Philippe demande l'autorisation de parquer son cheval sur la parcelle communale A 534, lieudit Cayrols, 7 500 m2. Le conseil municipal donne son accord sous réserve d'un prix de location de 1 euro l'are soit 75 euros pour l'année.
- 14 juillet 2014 : un apéritif salé-sucré sera proposé à la population.

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire
Claude CROS